



Le tribunal, pourquoi et pour qui ?

publié le 30/04/2011

Descriptif :

Mardi 3 mai 2011, 13h, nous assisterons (4èmes) à des débats en cour d'assises au Tribunal d'Angoulême.

La cour 'assises juge les infractions graves, les meurtres. Elle peut prononcer des peines de réclusion ou de détention criminelle à perpétuité. Elle est composée d'un Président, de 2 juges et de 9 jurés tirés au sort sur la liste électorale de la commune. Pour être juré, il faut avoir plus de 23 ans, savoir lire et écrire et ne pas avoir été condamné.

La cour d'assises siège 15 jours tous les 3 mois.

Pour en savoir plus : <http://www.ado.justice.gouv.fr/php/index.php> ↗

Portfolio



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.